

Fonds pour l'adaptation

AFB/B.3/2
27 août 2008

Conseil du Fonds pour l'adaptation
Troisième réunion
Bonn, 15-18 septembre 2008

Point 4 de l'ordre du jour

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS DU SECRÉTARIAT

1. Le présent rapport rend compte des activités entreprises par le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation entre sa deuxième et sa troisième réunion, soit de juin à septembre 2008.

Finalisation et publication électronique des rapports de la première et de la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation

2. Après la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation tenue à Bonn du 16 au 19 juin 2008, le président, avec l'appui du Secrétariat et en consultation avec le vice-président du Conseil, a finalisé le rapport de la première et de la deuxième réunion, faisant la synthèse des travaux et des décisions prises. Le Secrétariat s'est ensuite chargé de la traduction des rapports, placés sur le site web du Fonds sous les cotes AFB/B.1/13 (*Rapport de la première réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation*) et AFB/B.2/16 (*Rapport de la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation*), dans les langues officielles des Nations Unies.

Efforts déployés pour réunir des financements relais à l'appui du Fonds pour l'adaptation

3. Le Conseil du Fonds pour l'adaptation ne disposant pas de ressources suffisantes pour financer les activités définies dans son plan de travail approuvé, le chef du Secrétariat a écrit aux représentants des pays donateurs membres du FEM pour solliciter des contributions à l'appui de la mise en place du Fonds. Le chef du Secrétariat et le président du Conseil ont cosigné une lettre similaire adressée aux représentants des bailleurs de fonds parties à la CCNUCC. Une lettre a également été remise au président actuel de la Conférence des parties à la CCNUCC pour lui demander d'aider à mobiliser des ressources à l'appui du Fonds. Le Secrétariat remercie le Gouvernement suisse pour sa généreuse contribution de 200 000 francs suisses.

Préparation du rapport du Conseil du Fonds pour l'adaptation à la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto

4. En collaboration avec le président du Conseil, le Secrétariat a communiqué pour avis aux membres du Conseil et à leurs suppléants les grandes lignes du rapport du Conseil à la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto. Ledit rapport sera transmis au Secrétariat de la CCNUCC pour traduction en septembre en vue de sa présentation à la prochaine réunion des parties de la Conférence.

Préparation de la troisième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation

4. Le Secrétariat a envoyé des lettres d'invitation aux membres du Conseil et à leurs suppléants ainsi qu'aux observateurs.

Documents

5. À la demande du Conseil pendant sa deuxième réunion, le Secrétariat a communiqué pour avis au Conseil le *Projet de politiques et modalités opérationnelles provisoires régissant l'accès des Parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation*. Il a également sollicité son avis sur la rédaction du document *Priorités, politiques et modalités stratégiques* et sur la proposition du président présentée dans le document *Établissement de comités du Conseil*. Le Secrétariat a

également écrit aux membres du Conseil pour leur rappeler qu'ils étaient invités à faire connaître leur avis sur les versions révisées des documents intitulés *Fonctions et attributions de l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation (projet)* et *Projet d'instrument juridique entre la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) : Services à fournir par l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation*. (Voir les décisions AFB/B.2/3, AFB/B.2/11 et AFB/B.2/13 dans le document AFB/B.2/16, *Rapport de la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation*).

6. En application de la directive du président pour donner suite à la décision AFB/B.2/12 du Conseil (voir le document AFB/B.2/16, *Rapport de la deuxième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation*), le Secrétariat a demandé à l'Administrateur invité à assumer cette charge de présenter un document de travail sur les dispositions applicables à court terme à la monétisation des URCE. Le Secrétariat a ensuite communiqué ce document aux membres du comité de monétisation et organisé la première réunion de ce comité par vidéoconférence.

7. Le Secrétariat et l'Administrateur, en étroite collaboration avec le président, ont préparé la documentation de la troisième réunion du Conseil du Fonds pour l'adaptation (voir AFB/B.3/Inf.1, *Liste provisoire des documents*).

8. Les quatre documents ci-après, examinés mais non approuvés par le Conseil à sa deuxième réunion, ont été révisés en fonction des observations formulées et sont présentés à la troisième réunion :

- i) AFB/B.3/3, *Fonctions et attributions de l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation (projet)* ;
- ii) AFB/B.3/4, *Projet d'instrument juridique entre la Conférence des parties agissant comme réunion des parties au Protocole de Kyoto et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (Banque mondiale) : Services à fournir par l'Administrateur du Fonds pour l'adaptation* ;
- iii) AFB/B.3/5, *Projet de règlement intérieur du Conseil du Fonds pour l'adaptation* ;
- iv) AFB/B.3/8, *Projet de politiques et modalités opérationnelles provisoires régissant l'accès des Parties aux ressources du Fonds pour l'adaptation*.

Présenté sous la cote AFB/B.3/7, le document *Paragraphe 22 du document AFB/B.2/3/Rev.3, Fonctions et attributions du Conseil du Fonds pour l'adaptation*, vise essentiellement à présenter à nouveau un paragraphe de ce dernier document adopté par le Conseil à sa deuxième réunion. Le paragraphe en question (par. 22) avait été laissé entre crochets pour être réexaminé à la troisième réunion.

9. Les autres documents suivants ont été préparés par le Secrétariat ou l'Administrateur invité à assumer cette charge pour être examinés à la troisième réunion du Conseil :

- i) AFB/B.3/6, *Aspects juridiques relatifs à l'opérationnalisation du Fonds pour l'adaptation* (préparé par le Secrétariat du Fonds pour l'adaptation, l'Administrateur invité à assumer cette charge et le Secrétariat de la CCNUCC) ;
- ii) AFB/B.3/9, *Priorités, politiques et modalités stratégiques du Fonds pour l'adaptation (projet)* ;
- iii) AFB/B.3/10, *État des ressources du Fonds pour l'adaptation, et*
- iv) AFB/B.3/11, *Budgets révisés du Conseil et du Secrétariat du Fonds pour l'adaptation.*

Dotation en personnel

10. Le Secrétariat a eu un entretien avec les candidats au poste de chargé de programme principal.

Logistique

11. Le Secrétariat du Fonds remercie le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) qui fournit les installations et l'appui logistique essentiel à la tenue de la troisième réunion du Conseil.